



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

## frais de transport

Question écrite n° 42541

### Texte de la question

Mme Marie-Lou Marcel attire l'attention de Mme la ministre de la santé et des sports sur la prise en charge des frais de transport pour les malades ayant subi des interventions chirurgicales pour lesquelles une rééducation auprès d'un masseur-kinésithérapeute s'impose. Souvent dans l'incapacité de se déplacer seul, les malades doivent souvent faire appel à un transport spécialisé, ambulance ou taxi-ambulance. Ces déplacements ne sont pas pris en charge par la caisse primaire d'assurance maladie ce qui entraîne de véritables problèmes financiers pour les malades non placés dans un centre de rééducation. Aussi, les patients aux faibles revenus font souvent l'impasse sur des soins indispensables à leur santé. Par ailleurs, ce système pourrait encourager certains patients à solliciter un séjour dans un centre de rééducation, ce qui n'est pas sans conséquences pour le budget de la sécurité sociale. Elle lui demande de bien vouloir lui indiquer les mesures qu'elle entend prendre afin de garantir l'accès au système de rééducation pour les patients ne séjournant pas dans un centre de rééducation.

### Données clés

**Auteur :** [Mme Marie-Lou Marcel](#)

**Circonscription :** Aveyron (2<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 42541

**Rubrique :** Assurance maladie maternité : prestations

**Ministère interrogé :** Santé et sports

**Ministère attributaire :** Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 24 février 2009, page 1731

**Question retirée le :** 19 juin 2012 (Fin de mandat)